

POUR UN QUÉBEC VERT, PROSPÈRE ET SOLIDAIRE

PLAN D'ACTION

DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2022-2023

Ministère des
Relations internationales
et de la Francophonie



Cette publication a été réalisée par
le ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Pour plus d'information :

Direction de la performance et de la planification stratégique
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5R9

Téléphone : 418 649-2400

mrif.gouv.qc.ca

Dépôt légal – Juin 2022
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-92140-0 (version électronique)

Tous droits réservés
© Gouvernement du Québec – 2022

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE	1
AVANT-PROPOS	2
Orientation gouvernementale 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l’administration publique	3
Objectif gouvernemental 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l’administration publique	3
Action 1 – Faire des choix écoresponsables dans la transformation du milieu de travail, en cohérence avec les orientations gouvernementales.....	3
Action 2 – Promouvoir l’adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès du personnel.....	3
Action 3 – Améliorer la gestion du matériel et des équipements technologiques en fin de vie au sein des représentations du Québec à l’étranger.....	4
Action 4 – Organiser des événements écoresponsables.....	4
Action 5 – Améliorer les pratiques d’approvisionnement responsable au siège et au sein des représentations du Québec à l’étranger.....	4
Objectif gouvernemental 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	5
Action 6 – Évaluer la durabilité des interventions ministérielles	5
Action 7 – Offrir un soutien financier durable	5
Objectif gouvernemental 1.6 – Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	6
Action 8 – Renforcer la coopération internationale en matière de développement durable	6
TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN D’ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023	7

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Je suis fière de présenter le Plan d'action de développement durable (PADD) 2022-2023 du ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Ce plan marque une nouvelle étape dans la contribution du Ministère à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2022.

Ce document, concis et structurant, se veut une réponse concrète aux priorités gouvernementales mettant en avant l'exemplarité de l'État en matière de développement durable et énonçant les orientations pour un Québec vert, prospère et solidaire.

Le PADD 2022-2023 guidera les actions du Ministère, notamment en accélérant l'intégration de la dimension de développement durable dans ses pratiques courantes de gestion de même que dans ses interventions auprès de ses partenaires ainsi que des citoyennes et des citoyens du Québec. Des actions y sont également prévues afin d'approfondir la coopération internationale en matière de développement durable. Enfin, fidèle à sa mission de promotion et de défense des intérêts du Québec sur le plan international, le Ministère continuera à diffuser partout dans le monde l'expertise du Québec en cette matière.

Je tiens à remercier l'ensemble du personnel du Ministère pour sa contribution à la conception du PADD 2022-2023 et je compte sur sa collaboration dans la mise en œuvre des 10 engagements qu'il présente.

La sous-ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Barcelo'.

Sylvie Barcelo

AVANT-PROPOS

Le Plan d'action de développement durable (PADD) 2022-2023 du ministère des Relations internationales et de la Francophonie poursuit la démarche ministérielle de développement durable, conformément aux exigences de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2022 et aux priorités gouvernementales dans le domaine. Les engagements qu'il renferme se veulent structurants et jettent les bases d'une démarche ministérielle plus mature et plus centrée sur les résultats à long terme.

Le PADD 2022-2023 du Ministère comporte 10 engagements s'articulant autour de la première orientation de la SGDD et de certains de leurs objectifs :

Orientation gouvernementale 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

- Objectif 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique;
- Objectif 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics;
- Objectif 1.6 – Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable en particulier avec la Francophonie.

Ce faisant, le Ministère concentre ses efforts sur deux dimensions fondamentales de son action :

▪ Sa gestion interne :

- Renforcer ses pratiques de gestion écoresponsables;
- Renforcer la prise en compte des principes de développement durable;
- Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.

▪ Son action internationale :

- Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie.

Le présent plan d'action est le fruit d'une collaboration étroite entre les différentes unités qui composent le Ministère, y compris les représentations du Québec à l'étranger. Ses objectifs s'intègrent pleinement à la mission du Ministère : promouvoir et défendre les intérêts du Québec sur le plan international, en s'assurant du respect de ses compétences et de la cohérence de l'action gouvernementale.

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTION 1

Faire des choix écoresponsables dans la transformation du milieu de travail, en cohérence avec les orientations gouvernementales

La transformation des milieux du travail en cours au Ministère constitue une occasion privilégiée pour renforcer la prise en compte des considérations environnementales dans ses pratiques de gestion. En 2022-2023, le Ministère entend intégrer des critères d'écoresponsabilité dans la plupart de ses projets de déménagement ou de réaménagement, autant au siège social que dans les représentations du Québec à l'étranger.

INDICATEUR		CIBLE AU 31 MARS 2023
1.1	Pourcentage des projets de transformation du milieu de travail du Ministère qui incluent des critères d'écoresponsabilité	75 %

ACTION 2

Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès du personnel

La mobilité durable du personnel de l'État fait partie des priorités gouvernementales pour l'année 2022-2023. Conformément à cette priorité, le Ministère s'engage à diffuser et à assurer la participation de son personnel à des activités de sensibilisation et de formation relatives aux déplacements domicile-travail et professionnels.

INDICATEUR		CIBLE AU 31 MARS 2023
2.1	Nombre d'activités d'information, de sensibilisation et d'éducation offertes au personnel du Ministère	2 activités

ACTION 3

Améliorer la gestion du matériel et des équipements technologiques en fin de vie au sein des représentations du Québec à l'étranger

Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère poursuivra l'harmonisation des pratiques de gestion écoresponsable du matériel et des équipements technologiques en fin de vie au sein des représentations du Québec à l'étranger. Ainsi, les représentations seront appelées à se munir d'un plan de gestion qui tiendra compte de leurs réalités locales tout en respectant les directives gouvernementales en vigueur.

INDICATEUR		CIBLE AU 31 MARS 2023
3.1	Pourcentage des représentations du Québec à l'étranger s'étant munies d'un plan de gestion écoresponsable du matériel et des équipements technologiques en fin de vie	50 %

ACTION 4

Organiser des événements écoresponsables

À titre de coordonnateur de l'action internationale du gouvernement, le Ministère organise annuellement de nombreux événements. Afin d'en minimiser les effets négatifs sur l'environnement et sur la société, il prévoit mettre en œuvre, au cours de l'année 2022-2023, un processus visant à assurer le caractère écoresponsable des événements qu'il organise.

INDICATEUR		CIBLE AU 31 MARS 2023
4.1	Pourcentage d'événements écoresponsables organisés par le Ministère	Mesure initiale établie

ACTION 5

Améliorer les pratiques d'approvisionnement responsable au siège et au sein des représentations du Québec à l'étranger

Le Ministère fait face à un défi particulier avec son réseau de représentations à l'étranger. En effet, les fournisseurs ne sont pas les mêmes qu'au Québec et les critères définissant un approvisionnement responsable peuvent varier grandement d'un pays à l'autre.

En 2022-2023, le Ministère élaborera un guide d'approvisionnement responsable qui orientera les choix des représentations à l'étranger en ce qui a trait aux critères à considérer pour l'achat de biens ou de services afin que leurs pratiques se rapprochent de celles préconisées au Québec.

De plus, le Ministère donnera l'exemple par ses marchés publics en privilégiant les acquisitions responsables, conformément aux orientations de la SGDD et de la nouvelle stratégie gouvernementale *Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple* (Secrétariat du Conseil du trésor, 2022).

INDICATEUR		CIBLE AU 31 MARS 2023
5.1	Production d'un guide d'approvisionnement responsable pour les représentations du Québec à l'étranger	Guide approuvé
5.2	Pourcentage d'acquisitions responsables effectuées au siège	Mesure initiale établie

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

ACTION 6

Évaluer la durabilité des interventions ministérielles

En 2022-2023, le Ministère mettra en œuvre un nouveau processus permettant d'évaluer la prise en compte des principes de développement durable dans ses interventions, notamment en ce qui a trait aux politiques, aux stratégies, aux plans d'action, aux programmes, aux projets et aux initiatives assimilables.

INDICATEUR		CIBLE AU 31 MARS 2023
6.1	Pourcentage des interventions du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Mesure initiale établie

ACTION 7

Offrir un soutien financier durable

Au cours de l'année 2022-2023, le Ministère veillera à l'intégration de critères d'écoresponsabilité dans ses programmes de soutien financier normés et évaluera les projets soumis à l'égard de cet aspect. Par programme de soutien financier, on entend toute intervention du Ministère déployée par des mécanismes de nature financière.

INDICATEUR		CIBLE AU 31 MARS 2023
7.1	Pourcentage des programmes de soutien financier normés qui incluent des critères d'écoresponsabilité	Mesure initiale établie

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.6

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

ACTION 8

Renforcer la coopération internationale en matière de développement durable

Le Ministère entend renforcer la coopération internationale en matière de développement durable. À cette fin, il poursuivra ses actions de diplomatie d'influence et économique, continuera à coordonner des appels à projets de coopération bilatérale, contribuera à l'effort de solidarité internationale en appuyant des organismes québécois de coopération internationale, notamment par le biais de son programme unique *Nouveau Québec sans frontières*. De plus, le Ministère prendra part à différents forums multilatéraux et à des événements internationaux dans le domaine du développement durable. À titre de chef de file en matière de changements climatiques et de biodiversité sur la scène internationale et grâce à son réseau d'influence, il concourra à la nécessaire relance économique verte.

INDICATEURS		CIBLE AU 31 MARS 2023
8.1	Pourcentage des actions diplomatiques menées par le gouvernement traitant des enjeux de développement durable	20 %
8.2	Nombre de projets internationaux de partenaires québécois en matière de développement durable soutenus par le Ministère	45 projets

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

MISSION

Promouvoir et défendre les intérêts et les compétences du Québec sur le plan international, en s'assurant de la cohérence et de la pertinence de l'action gouvernementale.

VISION

Une organisation performante au service des ambitions politiques et économiques du Québec.

VALEURS

Sens de l'État, excellence et solidarité.

Orientation gouvernementale 1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLE 2021-2022
1 Faire des choix écoresponsables dans la transformation du milieu de travail, en cohérence avec les orientations gouvernementales	1.1 Pourcentage des projets de transformation du milieu de travail du Ministère qui incluent des critères d'écoresponsabilité	75 %
2 Promouvoir l'adoption de comportements favorables à la mobilité durable auprès du personnel	2.1 Nombre d'activités d'information, de sensibilisation et d'éducation offertes au personnel du Ministère	2 activités
3 Améliorer la gestion du matériel et des équipements technologiques en fin de vie au sein des représentations du Québec à l'étranger	3.1 Pourcentage des représentations du Québec à l'étranger s'étant munies d'un plan de gestion écoresponsable du matériel et des équipements technologiques en fin de vie	50 %
4 Organiser des événements écoresponsables	4.1 Pourcentage d'événements écoresponsables organisés par le Ministère	Mesure initiale établie
5 Améliorer les pratiques d'approvisionnement responsable au siège et au sein des représentations du Québec à l'étranger	5.1 Production d'un guide d'approvisionnement responsable pour les représentations du Québec à l'étranger	Guide approuvé
	5.2 Pourcentage d'acquisitions responsables effectuées au siège	Mesure initiale établie

Objectif gouvernemental 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLE 2022-2023
6 Évaluer la durabilité des interventions ministérielles	6.1 Pourcentage des interventions du Ministère ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	Mesure initiale établie
7 Offrir un soutien financier durable	7.1 Pourcentage des programmes de soutien financier normés qui incluent des critères d'écoresponsabilité	Mesure initiale établie

Objectif gouvernemental 1.6 – Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

ACTIONS	INDICATEURS	CIBLE 2022-2023
8 Renforcer la coopération internationale en matière de développement durable	8.1 Pourcentage des actions diplomatiques menées par le gouvernement traitant des enjeux de développement durable	20 %
	8.2 Nombre de projets internationaux de partenaires québécois en matière développement durable soutenus par le Ministère	45 projets

